



Revendications particulières : LA JUSTICE, ENFIN

REVENDEICATIONS PARTICULIÈRES : QUELQUES STATISTIQUES

CE DONT IL S'AGIT

La présente fiche d'information porte sur les revendications particulières. Les statistiques ne concernent **pas** les revendications globales, ni les négociations sur l'autonomie gouvernementale, ni les revendications faisant l'objet d'une procédure judiciaire.

Aperçu du processus actuel de traitement des revendications particulières

Les revendications particulières portent sur de vieux griefs formulés par les Premières nations. Ces griefs ont trait aux obligations du Canada prévues dans les traités historiques, ou à la façon dont le gouvernement a géré les fonds et autres biens des Premières nations. Les statistiques sur les revendications particulières sont liées aux étapes d'un processus qui commence lorsqu'une Première nation soumet sa revendication au Canada. La deuxième étape du processus actuel consiste à examiner la revendication et à déterminer si le Canada a des obligations légales non respectées envers la Première nation.

S'il est établi que le Canada a des obligations légales non respectées et qu'une indemnisation doit être versée, il offre à la Première nation d'entamer des négociations afin de déterminer quelle indemnisation réglerait la revendication de manière équitable. Les parties collaborent pour trouver une entente et ratifier le règlement, qui est ensuite mis en œuvre.

Il existe maintenant deux scénarios suivant lesquels une Première nation peut présenter une revendication à l'actuelle Commission des revendications particulières des Indiens (CRPI), pour que celle-ci mène un examen indépendant de la décision du gouvernement : a) s'il est établi que le Canada n'a pas d'obligations légales envers la Première nation et rejette la revendication ou; b) si la Première nation conteste les critères d'indemnisation.

Les Premières nations peuvent également avoir recours aux tribunaux. À l'heure actuelle, 75 revendications sont traitées par les tribunaux. Ces revendications ne sont pas comprises dans les statistiques sur le processus de traitement des revendications particulières.

Si la Première nation décide d'entamer des poursuites concernant une revendication, le dossier est fermé.

Perspective nationale

Depuis 1973, 1 279 revendications particulières ont été soumises au Canada. Jusqu'à maintenant, 489 de ces revendications ont été réglées et 790 sont encore en suspens. Parmi les revendications réglées, 282 ont été réglées au moyen de négociations et 207 ont été réglées par d'autres moyens, comme un recours administratif ou une fermeture de dossier.

À l'heure actuelle, 123 revendications particulières sont en négociation dans l'ensemble du pays et 34 sont traitées par la Commission des revendications particulières des Indiens.

En bref

Depuis 1973, environ 282 revendications particulières ont été réglées au moyen d'ententes négociées. Le Canada a versé entre 15 000 \$ et 125 millions pour le règlement des revendications, pour une moyenne de 6,5 millions par revendication.

STATISTIQUES PAR PROVINCE/TERRITOIRE

Voici les statistiques sur les revendications particulières pour chaque province et territoire (en date du 31 mars 2007).

Alberta

État	Nombre de revendications
À l'examen :	29
En négociation :	12
Réglées :	67
À la CRPI :	4

Colombie-Britannique

État	Nombre de revendications
À l'examen :	303
En négociation :	40
Réglées :	145
À la CRPI :	10

Manitoba

État	Nombre de revendications
À l'examen :	24
En négociation :	16
Réglées :	47
À la CRPI :	3

Nouveau-Brunswick

État	Nombre de revendications
À l'examen :	12
En négociation :	6
Réglées :	12
À la CRPI :	0

Territoires du Nord-Ouest

État	Nombre de revendications
À l'examen :	3
En négociation :	1
Réglées :	6
À la CRPI :	0

Nouvelle-Écosse

État	Nombre de revendications
À l'examen :	10
En négociation :	2
Réglées :	16
À la CRPI :	0

Ontario

État	Nombre de revendications
À l'examen :	132
En négociation :	24
Réglées :	71
À la CRPI :	1

Île-du-Prince-Édouard

État	Nombre de revendications
À l'examen :	1
En négociation :	0
Réglées :	1
À la CRPI :	0

Québec

État	Nombre de revendications
À l'examen :	71
En négociation :	6
Réglées :	37
À la CRPI :	1

Saskatchewan

État	Nombre de revendications
À l'examen :	41
En négociation :	16
Réglées :	70
À la CRPI :	14

Yukon

État	Nombre de revendications
À l'examen :	7
En négociation :	0
Réglées :	17
À la CRPI :	1

Total pour le Canada

État	Nombre de revendications
À l'examen :	633
En négociation :	123
Réglées :	489
À la CRPI :	34